



## INSTRUCTEUR FEDERAL BEACH (IFB)

### PRESENTATION GENERALE DE LA FORMATION

#### **Pré requis**

Pour entrer en formation, chaque candidat doit avoir passé la formation « Animateur Fédéral de Beach » ou attester de trois saisons comme licencié FFVB Beach ou Compétition durant les cinq années précédant l'entrée en formation

**Durée: 50 h**

#### **Objectifs de la formation :**

La formation permet d'animer un site de pratique et encadrer une paire compétitive

- Permettre le passage d'un encadrement salle à un encadrement Beach
- Former l'encadrement de la pratique spécifique Beach dans un contexte compétitif
- Accompagner la création d'un site consacré à la pratique permanente ou occasionnelle du Beach

#### **Public concerné :**

Toute personne désireuse de monter, animer et gérer un site de pratique mais aussi construire et encadrer une paire dans un contexte compétitif

#### **Compétences majeures développées :**

L'instructeur Fédéral de Beach :

- Est capable de faire progresser des joueurs et construire une paire
- Est capable d'interagir avec l'environnement institutionnel de la pratique Beach
- Est capable d'appréhender et analyser les caractéristiques de la performance en Beach
- Est capable de manipuler les principes d'organisation offensifs et défensifs
- Est capable d'encadrer une paire sur un championnat régional
- Est capable d'encadrer des jeunes Beacheurs en sécurité
- Est capable de développer l'activité Beach et gérer un site de pratique
- Est capable de monter un événementiel Beach conformément à la législation en vigueur
- Est capable d'accompagner la mise en place d'un site de pratique spécifique Beach

#### **Conditions à remplir :**

Etre licencié FFVB en Beach ; être majeur

#### **Durée :**

50 heures, sous forme de 7 jours consécutifs, ou 7 journées séparées durant la saison.

#### **Evaluation de la formation :**

- Questions de reformulation visant à rendre compte d'une bonne assimilation des contenus, connaissances et savoir-faire traités durant la formation
- Qualité de présence durant la totalité de la formation avec notamment une prise en compte de ses prestations en situation de responsabilité pédagogique
- Construction puis conduite d'une séance d'entraînement sur un public inscrit dans une démarche compétitive

A l'issue de la formation, le candidat reçoit la mention « satisfaisant » ou « insuffisant ».

#### **Certification :**

- Pour obtenir son diplôme, le candidat devra satisfaire aux conditions d'évaluation de la formation avec la mention « **satisfaisant** »
- **Entraîner une paire compétitive** durant la saison de certification de son diplôme et réaliser un compte rendu écrit de suivi d'une ou plusieurs paires lors d'une saison de Beach.



- **Réaliser un dossier** de 11 à 15 pages sur la paire entraînée et sur la préparation physique durant la saison, dossier qui doit être validé par la direction des formations

Ce dossier doit comporter une photo, l'adresse mail et postale du candidat et porte sur :  
Contexte (2 pages)

- Présentation du club (licenciés, équipes, historique rapide, budget, installations ..).
- Rôle du candidat dans le club.

Paires entraînées (4-5 pages)

- Présentation de la paire (caractéristiques des joueurs, niveau saison précédente, niveau actuel, créneaux d'entraînement, temps d'entraînement, répartition de ceux-ci ....).
- Organisation de la paire entraînée : justification des choix d'organisation, points forts, points faibles, priorités d'organisation au regard des caractéristiques du championnat ....
- Caractéristiques du comportement de l'équipe en match : points forts, points faibles,
- Procédures d'évaluation du jeu et des joueurs (analyses, statistiques, vidéo, ...)

Description du travail physique réalisé ou prévu pour la saison suivante. (4-6 pages)

- **Obtenir la validation du dossier par la DTN / Direction des formations**

Le candidat aura deux saisons pour pouvoir satisfaire les exigences ; ce délai lui permettant de rendre le compte rendu et analyse d'activité demandé et assimiler les contenus de formation

#### **Validité du diplôme :**

Revalidation tous les 4 ans par la participation à une journée ou un séminaire de formation continue des entraîneurs régionaux, organisé par la commission régionale technique (*organisation par la ligue ou le comité*). Possibilité d'obligation de diplôme au niveau des championnats régionaux.

#### **Evolutions possibles :**

Brevet Professionnel Jeunesse et Education Populaire (*BPJEPS*) Sports Collectifs, CQP, Entraîneur fédéral de beach, Diplôme d'état JEPS (DEJPS) mention volley et beach.

#### **Responsable du dossier d'inscription**

Ligue ou Comité Départemental.

#### **Coordonnateur**

Responsable Régional de formation : ATR, ADR, ATD, ADD ou CTS, entraîneur fédéral de beach disposant d'une habilitation fédérale à mener cette formation

#### **Dates et Lieux**

Définis dans le calendrier régional de formation.

#### **Nombre de stagiaires**

De 8 à 15 personnes

#### **Frais pédagogiques de formation**

A la discrétion de l'organisateur, incluant la fourniture de publications fédérales à la clôture de la formation.

Les frais de formation peuvent être pris en charge par un organisme financeur de formation (*AGEFOS ou autres...*)

#### **Date limite d'inscription**

15 jours avant la première journée.